

« 4S IMMOBILIER »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 165.000,00 €

Siège social : 440 Corniche d'Azur

(06210) MANDELIEU-La-NAPOULE

R.C.S. CANNES 814 300 695

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION
DU 10 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix juillet à dix heures,

Les membres du Comité de Direction de la Société « 4S IMMOBILIER », Société par Actions Simplifiée, au capital de CENT SOIXANT CINQ MILLE (165.000,00) €, divisé en MILLE SIX CENT CINQUANTE (1.650) actions de CENT (100,00) € chacune, dont le siège est sis à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 440, Corniche D'Azur, se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par Mme Dorothea LINDNER, Associée et membre du comité de direction étant ici précisé que M. Yves STRUYVEN a expressément consenti à raccourcir le délai de convocation à DEUX (2) jours.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Dorothea LINDNER.

Elle constate qu'est présent M. Yves STRUYVEN, associé et seul autre membre du comité de direction.

La Présidente constatant que tous les membres du comité de direction sont présents ou représentés, déclare en conséquence, que le Comité peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi et les statuts.

Mme Dorothea LINDNER rappelle que :

- M. Olivier STANG, Président de la Société et membre du comité de direction, est décédé à MANDELIEU-LA-NAPOULE le 10 décembre 2023.

- La présidence de la Société est vacante depuis le décès de M. Olivier STANG survenu le 10 décembre 2023.

- Suivant « Ordonnance » en date du 26 juin 2025 rendue par M. le Président du Tribunal de Commerce de CANNES, dont une copie demeure annexée aux présentes, Mme Dorothea LINDNER a été désigné en qualité de mandataire ad hoc avec pour mission :

- de prendre l'initiative d'une décision collective des associés de la S.A.S « 4S IMMOBILIER » ayant pour objet de désigner les membres du Comité de Directions et conformément aux modalités visées à l'article 25 des statuts de la société,
- de procéder ensuite à la convocation du comité de direction nouvellement composé à l'effet de statuer sur la nomination d'un Président.

- Suivant « Décision unanime prise par les associés » en date du 8 juillet 2025, les associés de la société ont nommé en qualité de membres du Comité de Direction :

- Mme Dorothea LINDNER
- M. Yves STRUYVEN

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de M. Olivier STANG, décédé à MANDELIEU LA NAPOULE le 10 décembre 2023

La Présidente ouvre la discussion. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix la décision figurant à l'ordre du jour

DECISION UNIQUE

Les membres du Comité de Direction, après en avoir débattu, décident à l'unanimité de nommer en qualité de Présidente de la Société, pour une durée de CINQ (5) années à compter de ce jour :

- Mme Dorothea LINDNER

Née le 14 septembre 1948 à JADE (ALLEMAGNE)

Demeurant à CANNES (06400) 16, allée de la Forêt

De nationalité allemande

Mme Dorothea LINDNER déclare accepter cette fonction et qu'à sa connaissance elle ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à l'exercice de ladite fonction.

Les membres du Comité de direction confèrent tous pouvoir au porteur de copies ou d'un original du procès-verbal de la présente décision pour effectuer toutes formalités consécutives à la décision prise et notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

* * *

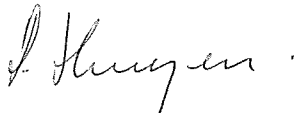
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Comité de Direction présents.

Mme Dorothea LINDNER

Membre du Comité de Direction

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »



M. Yves STRUYVEN

Membre du Comité de Direction

